

# Equateur

*Pablo Ortiz-T.*

La population équatorienne compte 16.189.044 habitants. Les 14 nationalités reconnues par l'État équatorien représentent près de 1.100.000 habitants. Elles s'organisent localement, régionalement et nationalement. 60,3 % des kichwa andins vivent dans 6 provinces de la Sierra Centre Nord; 24,1% en Amazonie où ils représentent 10 nationalités; 7,3% des kichwas andins habite la Sierra Sud, et les 8,3% restant vivent sur la Côte et aux Galapagos; 78,5% de la population indienne, afro-équatorienne et montubia vivent en zone rurale, et 21,5% en zone urbaine. Certaines nationalités ne comptabilise qu'une très faible population et sont actuellement très vulnérables: en Amazonie, les a'i cofán (1.485 habitants), les shiwiar (1.198 habitants), les siekopai (689 habitants), les siona (611 habitants) et les sapara (559 habitants); sur la Côte, les epera (546 habitants) et les manta (311 habitants).

La Constitution de la République, adoptée en 2008, reconnaît dans son premier article l'Équateur comme un "État Constitutionnel de droits et de justice, social, démocratique, souverain, indépendant, unitaire, interculturel, plurinational et laïc". Malgré des progrès notables en matière juridique et de reconnaissance des droits collectifs, les relations entre l'État et les peuples indiens restent marquées par les rendez-vous manqués et les conflits.

L'Équateur a voté en faveur de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones en 2007 et a ratifié la Convention 169 de l'OIT en 1998.



## Les séquelles du massacre des familles taromenane

Suite au massacre d'une famille taromenane (peuple en isolation volontaire) par un groupe huaorani en mars 2013 (*El Mundo Indígena* 2014), le tribunal de garanties pénales de la région d'Orellana a ordonné début 2014 la détention préventive de cinq huaorani mis en cause pour « génocide contre les peuples en isolation volontaire ». Ils ont été arrêtés le 26 novembre 2013 dans la commune de Yarentaro, à Coca (*autre nom de la ville Puerto Francisco de Orellana, n.d.t*), et une des deux petites filles taromenane enlevées début mars 2013 mise sous protection de l'État. Mi-janvier 2014, la Commission Interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) exige de l'Équateur de protéger l'intégrité des deux petites filles taromenane séparées lors du sauvetage: l'une mise sous protection de l'État, l'autre (restant) dans la communauté (huaorani)<sup>1</sup> «L'État doit prendre des mesures provisoires immédiates afin de protéger le droit à la vie, à l'intégrité physique, psychique, morale, culturelle, la famille et l'identité des deux sœurs taromenane séparées de leur communauté suite à un affrontement », signale la CIDH<sup>2</sup>. Les 5 détenus sont alors transférés au Centre de Réhabilitation Sociale de Sucumbíos.

Selon José Miguel Goldáraz, missionnaire capucin, il aurait d'abord fallu une investigation<sup>3</sup>, le verdict n'étant pas adapté culturellement : « *tout le groupe est effrayé. La prison, la torture, l'isolement leur a supprimé tout ce qui fait d'eux des hommes : la dignité, le respect. A partir de maintenant, les huaorani seront très différents : la lance se transformera en discours. Le concept de maîtres de la forêt (concepto de dueños de la selva) va disparaître. Ils sont détruits car ils se rendent compte qu'il n'y a rien à faire avec la prison que le pouvoir leur impose* »<sup>4</sup>

A cet égard, le célèbre chroniqueur de la réalité huaorani, Miguel Angel Cabodevilla, ex missionnaire capucin, a écrit une lettre à Patricio Pazmiño, Président de la Cour Constitutionnelle, dans laquelle il propose 13 points pour que le groupe prenne conscience (*et comprenne, n.d.t*) la sanction, en même temps qu'il se demande si la prison correspond à leur condition culturelle et citoyenne : « *la justice ne peut pas devenir un châtement incompréhensible, et, pour autant, oppressif pour les huaorani, et doit plutôt partir de la connaissance (de la réalité huaorani, n.d.t), du consensus, et du respect de la loi équatorienne. Si on le fait bien, cela pourrait marquer le début d'une nouvelle époque entre deux sociétés (huaorani et nationale) qui se sont ignorées et affrontées bien trop longtemps* »<sup>5</sup>.

Quant au procès contre les accusés, il a été suspendu jusqu'à consultation de la Cour Constitutionnelle (CC) ; celle ci a déterminé, le 6 août 2014, que les huaorani devaient être jugés en fonction des principes d'« interculturalité » et non des lois ordinaires<sup>6</sup>. Dans son verdict, la CC recommande au juge d'Orellana « de prendre en compte les accords et les arrêts internationaux liés au délit de génocide ». En juin la Defensoría Pública (*équivalent du médiateur de la république, n.d.t*) propose trois options pour le procès : que la justice ordinaire rejette sa compétence et traite l'attaque comme un conflit interne dans la justice indienne ; que la peine soit atténuée à partir d'une interprétation interculturelle du cas ; ou, comme troisième option, une négociation entre la Cour Constitutionnelle et la nationalité huaorani.

En août, le juge de Garanties Pénales de Orellana, Alvaro Guerrero, donne suite à la demande de la CC concernant les mesures de précaution et décide d'appliquer des mesures de substitution à faveur des accusés. Les 5 huaorani ont passé en tout 10 mois en prison, et, selon les nouvelles dispositions, les accusés doivent se présenter tous les 15 jours au tribunal, et ne peuvent quitter le territoire équatorien.

### **Le conflit avec la compagnie pétrolière Petrobell Inc, Bloc 66**

La compagnie Petrobell exploite le bloc 66, où se trouvent les puits Tiguino y Cahiyacu, en territoire huaorani, et produit chaque jour près de 3.000 barils. Depuis décembre 2011, plusieurs incidents se sont produits dans cette zone ; notamment quand les habitants du centre Bataburo ont fermé les routes d'accès à la zone d'opération, accusant la compagnie d'avoir diminué les emplois et l'État de ne pas respecter l'offre de construction de 67 logements et la nomination de maîtres d'école bilingues. Cet incident s'était traduit en affrontement entre les huaorani et les forces de l'ordre. Selon Roberto Ima, jeune dirigeant de Bataburo, *« le mécontentement est le fruit des réformes à la Loi des Hydrocarbures. Avant, nous signions les contrats directement avec les entreprises pétrolières ; maintenant, les royalties vont à l'État qui doit ensuite les redistribuer. Différents ministères nous demandent des projets, mais quand nous les présentons, ils nous ignorent »*<sup>7</sup>.

Cependant, les incidents les plus violents se sont produits récemment : le premier, en avril 2014, quand, dans des circonstances très floues, un enfant de 10 ans a été tué, et son père David Enkeri, a assassiné, en représailles, deux ouvriers de l'entreprise d'État « Ecuador Estratégico », qui installaient un système d'eau potable pour la communauté.<sup>8</sup> Une commission, formée par les autorités gouvernementales et les dirigeants de la Nationalité Huaorani d'Equateur (Nacionalidad Waorani de Ecuador - NAWE) analyse la situation sans arriver à un accord définitif.

### **Opérations pétrolières dans le Yasuni**

Quelques mois après la décision du gouvernement équatorien de renoncer à l'initiative Yasuni (*projet proposant à la communauté internationale de dédommager l'Équateur à hauteur de 50% de la valeur du pétrole potentiellement exploitable afin de ne pas exploiter le Parc National et Réserve de la Biosphère Yasuní, n.d.t*) la polémique s'est accentuée quand le collectif écologiste « Yasunidos » (Yas-unis) demanda à la CIDH de reconnaître la violation des droits politiques du groupe et de 750.000 personnes ayant signé en faveur d'un référendum pour la non exploitation du bloc 43 situé dans cette zone protégée.<sup>9</sup> Dans le document, le groupe accuse l'État d'avoir rejeté de manière illégale et inconstitutionnelle la demande d'un référendum sur la question de l'exploitation pétrolière dans le Yasuni. Le Conseil National Electoral a affirmé que le collectif n'avait pas réussi à réunir le nombre de signatures suffisantes pour pouvoir organiser un référendum<sup>10</sup> ; et le Tribunal des Litiges Electoraux (*Tribunal Contencioso Electoral*) , tribunal de dernière instance en matière électorale, a ratifié l'avis du CNE (*Consejo Nacional Electoral*), permettant le maintien de la décision du gouvernement d'exploiter le bloc 43 (*ou bloc ITT, Ishpingo-Tambococha-Tiputini, dont la partie sud, ainsi que celle du bloc 31, se trouvent en zone intangible, partie du territoire où vivent les peuples en isolation volontaire comme les taromenane et les tagaeri, n.d.t*)

Pendant ce temps, la compagnie d'État Petroamazonas a commencé la construction d'une zone d'embarquement, de voies d'accès et de plateformes d'exploitation, suscitant les critiques des groupes écologistes et la réplique des autorités gouvernementales et de la Commission de Biodiversité de l'Assemblée Nationale qui émit alors un deuxième rapport en janvier 2015. La première extraction de 10.000 barils est prévue pour mars 2016. Le « pic » d'exploitation de l'ITT s'attendrait en 2019 avec 180.000 barils par jour.

### **CONAIE, Assemblée Nationale et confrontations avec le gouvernement**

Dans une ambiance de radicalisation des positions des groupes d'opposition à Rafael Correa, la communauté kichwa de Sarayaku est revenue sur le devant de la scène, plusieurs mois après la sentence en leur faveur de la CIDH, qui oblige l'État équatorien à des mesures de réparation envers le peuple Sarayaku pour ne pas avoir réalisé une consultation préalable, libre et informée concernant l'exploitation pétrolière sur leur territoire entre 1997 et 2003.

Cette fois, le peuple Sarayaku et leur territoire reviennent au centre de l'attention pour avoir accueilli trois fugitifs ; Kléber Jimenez, un ex député de Pachakutik, son conseiller, Fernando Villavicencio et un ex dirigeant de la corporation de médecins, Carlos Figueroa, qui furent condamnés à des peines de prison après avoir accusé le président Correa de crime de lèse humanité dans le contexte de la révolte de la police en septembre 2010, et à payer une indemnisation de 145.000 dollars au chef de l'État<sup>11</sup>. Le jugement en dernière instance à la Cour Nationale de Justice a eu lieu mi-avril et les trois hommes ont pris la fuite vers le sud du pays. Quelques jours plus tard, Villavicencio a participé à une réunion des groupes d'opposition d'Amérique latine, organisé par l'extrême droite à Miami, Floride, et est réapparu ensuite à Sarayaku, en compagnie de Jimenez et Figueroa, dans un programme de télévision où il se déclare « persécuté » et « réfugié »<sup>12</sup>.

Tito Merino, dirigeant du Conseil Kichwa de Pastaza a qualifié d'insensée la décision du peuple Sarayaku (*d'accueillir les trois fugitifs, n.d.t*) et considère que cette situation peut prêter à croire que les peuples indiens peuvent donner refuge aux personnes qui ont des problèmes avec la justice<sup>13</sup>.

C'est dans ce contexte que s'est tenu le Ve Congrès de la Confédération des Nationalités Indiennes d'Equateur (CONAIE) à Ambato, dans la Sierra centrale, entre le 15 et le 17 mai. Une nouvelle direction a été élue, avec à sa tête un kichwa de Cotopaxi Jorge Herrera. Les élections ont été marquées par l'absence de consensus entre les candidats, en contraste avec d'autres occasions.

Le Congrès s'est achevé avec l'approbation d'une résolution de 13 points, où il faut retenir certaines positions comme <sup>14</sup>: « *préparer une mobilisation nationale pour la vie, la défense de nos territoires, exiger que les résultats de la consultation pré-législative de la Loi de l'eau ait un caractère contraignant ; rejeter la hausse du prix du gaz d'usage domestique, la criminalisation de la lutte sociale, la persécution politique, le traité de libre échange avec l'Union Européenne et l'expansion de l'activité extractive* <sup>15</sup> ». La résolution appelle également à « *maintenir notre indépendance politique vis à vis des gouvernements en place, en construisant des alliances avec les organisations et les mouvements sociaux proches (de nos revendications, n.d.t), qui luttent pour la transformation sociale au niveau national et international* » et « *rejeter les politiques de changement du modèle de production actuel car cela conduit à la perte des savoirs ancestraux des peuples et des*

*nationalités, et favorise les intérêts des entreprises transnationales et des groupes de pouvoir nationaux et étranger*<sup>16</sup>»

A partir de ces déclarations, les groupes indiens d'opposition au gouvernement, représentés par Herrera et l'actuel président métis de Ecuarunari, Carlos Pérez Guartambel, ont continué leurs actions.

En juillet, ils prennent la tête de la « marche pour l'eau » pour s'opposer à la Loi des ressources hydriques. Pérez Guartambel a alors affirmé « *nous avons 10 lignes d'action du front de résistance, qui ne défend pas seulement l'eau, mais aussi, et entre autres, le droit à l'éducation et le rejet de l'élimination de la subvention du gaz*<sup>17</sup>».

En ce qui concerne l'eau, Pérez Guartambel précise que « *les consultations préalables doivent respecter les principes ou les standards internationaux que le droit public international reconnaît. Dans notre cas, le processus de consultation pré-législative sur la Loi de l'eau n'a pas été respecté, et, ce qui est encore plus grave, des malversations ont été commises durant ce processus (...). Nous avons des propositions à ce sujet : la première c'est que les hauts plateaux (paramos) et les sources d'eau ne fassent pas l'objet de concessions minières ; la deuxième, c'est que l'accès à l'eau ne soit plus privatisé (1% des propriétés privées concentre 64% de la quantité totale d'eau) ; la troisième, nous demandons la participation avec voix et vote des indiens dans le Conseil Plurinational de l'eau, qu'il est prévu de constituer, et, enfin, nous exigeons que les systèmes communautaires d'eau ne soient pas pris en charge par les gouvernements autonomes décentralisés*<sup>18</sup> ».

En octobre, Pérez Guartambel a voyagé à Washington, à une audience organisée par la CIDH, afin de dénoncer « des cas concrets de violation des droits collectifs et de la nature ; les limites de l'administration de la justice indienne ; la destruction potentielle des organisations sociales avec le décret (*présidentiel*) 16, et l'absence de consultation préalable pour l'exploitation pétrolière des blocs 31 et 43 du Parc National Yasuni<sup>19</sup>»

En novembre, les dirigeants de la CONAIE ont décidé de rejoindre les manifestations des syndicats dans l'opposition au gouvernement - et à la tête desquels se place le Front Unitaire des Travailleurs (FUT) - qui s'opposent aux réformes du Code du travail mises en place par le gouvernement ; la CONAIE propose d'autres consignes pour les manifestations, de rejet à la « Loi de l'eau qui n'a pas permis de dé-privatiser ni déconcentrer l'accès et la gestion de l'eau et retire les compétences d'irrigation et de distribution d'eau potable aux systèmes communautaires. Alors que la loi des Terres qui est en ce moment l'objet du débat parlementaire protège les entreprises et la grande propriété », selon Herrera<sup>20</sup>.

Cependant, d'autres organisations et groupes proches du gouvernement, comme par exemple la Fédération Nationale des Organisations Paysannes, Indiennes et Noires (*Confederación Nacional de Organizaciones Campesinas, Indígenas y Negras* - FENOCIN ) déclarent rejeter les tentatives de déstabilisation de ce qu'ils appellent « l'opposition conservatrice », comme l'explique Santos Villamar, président de la fédération : « *certaines organisations ne protègent que leurs intérêts et non ceux de la collectivité ; l'explication des lois dans les territoires et auprès du secteur indien est fondamentale. Aujourd'hui le gouvernement est sérieux et responsable, et montre de grands progrès dans l'éducation, la santé et la construction de routes en Amazonie. Cependant, le gouvernement*

reste en dette avec le secteur agricole, et il n'y a pas d'investissement dans le secteur rural<sup>21</sup> »

## Exploitation minière et violence en territoire Shuar dans la Cordillère du Condor

Finalement, le 3 décembre 2014, des motocyclistes découvrent le cadavre de José Isidro Tendetza, shuar de 47 ans, au sud-est de l'Amazonie équatorienne dans la zone d'opération de plusieurs projets miniers. José Isidro Tendetza était le représentant de la communauté Yanua, province de Zamora Chinchipe, et était porté disparu depuis le 28 novembre, après être sorti de chez lui pour se rendre à une réunion avec Domingo Ankuash, ami et dirigeant historique de la nationalité shuar. Il avait prévu de présenter une plainte contre l'entreprise minière Ecuacorriente auprès du Tribunal pour les Droits de la Nature, durant le Sommet des Peuples, à Lima le 5 décembre<sup>22</sup>.

La mort de Tendetza a lieu dans un contexte de plus en plus violent dû à la présence d'entreprises minières dans la zone, et qui pour l'heure a entraîné la mort de trois dirigeants membres de la nationalité shuar pour la défense de leurs territoires.

## Notes et références

---

<sup>1</sup> note d'acclaration (n.d.t): après que la CIDH a exigé des actions de l'état équatorien afin de mitiger l'extrême gravité de la situation, le ministère public (fiscalía) a pris sous sa protection les deux sœurs.

<sup>2</sup> « CIDH exige a Ecuador proteger niñas taromenane separadas de su comunidad », 28.01.2014. <http://servindi.org/actualidad/100056>

<sup>3</sup> Selon José Miguel Goldáraz, « le procureur de la république a annoncé qu'une petite fille enlevée avait raconté qu'on avait jeté des conserves et du coca cola d'un hélicoptère près d'une maison taromenane, et que deux personnes étaient mortes après avoir consommé ces aliments ; c'est ce que le procureur a dit. Pour moi, c'est le début du casse tête. Les taromenane ont compris que ces conserves étaient à l'origine de la mort de ces deux personnes. Et ils ont vu ces conserves dans la maison de Ompure. Ils sont donc allés là bas pour se venger. Tout ce qui se passe ensuite est une conséquence de cet événement » cf. le journal El comercio « Si Labaka hubiese ingresado ahora a territorio taromenane sería acusado de etnocidio », 31.03.2014. <http://www.elcomercio.com.ec/actualidad/seguridad/labaka-hubiese-ingresado.html>

<sup>4</sup> ibid.

<sup>5</sup> Lettre au Dr. Pasmíño Freire, président de la Cour Constitutionnelle d'Equateur, Quito, 10.01.2014 <http://i.hoy.ec/wp-content/img/Carta%20a%20Patricio%20Pazmi%-C3%B1o,%20Presidente%20de%20la%20Corte%20Constitucional.pdf>

<sup>6</sup> Cour Constitutionnelle d'Equateur, Sentencia No 004-14-SCN-CC. Caso No 0072 du 6 août 2014. <http://www.corteconstitucional.gob.ec/images/stories/pdfs/Sentencias/0072-14-CN.pdf>

<sup>7</sup> Cf. Vicariato Apostólico de Aguarico: "Huaoranis amenazan por labor petrolera y juicio por terrorismo", José Olmos, Tigüino, Pastaza, 20.01.13. <http://www.vicariatoaguarico.org/index.php/noticias/ecuador/68-huaoranis-amenazan-por-labor-petrolera-y-juicio-por-terrorismo>

<sup>8</sup> Cf. El Diario *El Telégrafo*, "Asesinato de dos obreros motiva reunión de waoranis". 08.04.2014. <http://www.telegrafo.com.ec/noticias/informacion-general/item/asesinato-de-dos-obreros-motiva-reunion-de-waoranis.html>

<sup>9</sup> Yasunidos Site Web: <http://sitio.yasunidos.org/es/prensa/blog/80-carta-de-yasunidos-para-la-cidh-30-de-mayo-2014.html>

<sup>10</sup> *El Comercio*, "CNE descartó pedido de Yasunidos para Consulta Popular", 08.05.2014 <http://www.elcomercio.com.ec/actualidad/politica/cne-descarto-pedido-de-yasunidos.html>. Voir également : *El Telégrafo*, "Yasunidos no alcanza firmas para consulta popular sobre Yasuni". 07.05.2014. <http://www.telegrafo.com.ec/politica/item/yasunidos-no-alcanza-firmas-para-consulta-popular-sobre-yasuni.html>

<sup>11</sup> Cf. "Ecuador: Three fugitives wanted by government depart Indigenous hideout" <http://latamericacurrentevents.com/ecuador-three-fugitives-wanted-by-government-depart-indigenous-hideout/30974/> 02.05.2014 ; Voir également « Ecuadorian President Rafael Correa Brings Criminal Charges Against Critics » <http://firstpeoples.org/wp/tag/jose-clever-jimenez-cabrera/>

<sup>12</sup> Programme « Visión 360 », "Prófugos en la Selva", Ecuavisa, 25.04.2014. El Periplo de Fernando

---

Villavicencio lo llevó a una Reunión de la extrema derecha en Estados Unidos » et aussi : “De Miami a Sarayaku: las curiosas rutas de la oposición”. *El Telégrafo* 16.05.2014: <http://www.telegrafo.com.ec/politica/item/de-miami-a-sarayaku-las-curiosas-rutas-de-la-oposicion.html>

<sup>13</sup> Journal *El Telégrafo*: “Dirigentes indígenas se oponen a protección de pueblo sarayaku a Jiménez, Villavicencio y Figueroa”, 27.04.2014. <http://www.telegrafo.com.ec/noticias/informacion-general/item/nacionalidades-indigenas-se-oponen-a-proteccion-de-pueblo-sarayaku-a-jimenez-villavicencio-y-figueroa.html>

<sup>14</sup> “Ecuador. El Supremo Congreso de la CONAIE aprueba las 13 resoluciones, las cuales serán cumplidas por el nuevo consejo de gobierno”, *Kaos en la Red*. <http://2014.kaosenlared.net/americ-latina-sp-1870577476/a12/ecuador/88063-ecuador-el-supremo-congreso-de-la-conaie-aprueba-las-13-resoluciones-las-cuales-ser%C3%A1n-cumplidas-por-el-nuevo-consejo-de-gobierno>

<sup>15</sup> “Resoluciones V Congreso CONAIE » 18.05.2014 <http://ecuador.indymedia.org/es/2014/05/41780.shtml>

<sup>16</sup> “Resoluciones V Congreso CONAIE » 18.05.2014 <http://ecuador.indymedia.org/es/2014/05/41780.shtml>

<sup>17</sup> Journal *El Universo*, “Marcha Indígena contra la Ley del Agua llegó a Quito”, 1.07.2014. <http://www.eluniverso.com/noticias/2014/07/01/nota/3176921/marcha-indigena-contra-ley-agua-llego-quito>

<sup>18</sup> “Ley de Recursos Hídricos: ecuarunari advierte con movilizaciones”, *Ecuadorinmediato.com* 05.06.2014. [http://www.ecuadorinmediato.com/index.php?module=Noticias&func=news\\_user\\_view&id=2818763888&umt=ley\\_de\\_recursos\\_heddricos3a\\_ecuarunari\\_advierde\\_con\\_movilizaciones](http://www.ecuadorinmediato.com/index.php?module=Noticias&func=news_user_view&id=2818763888&umt=ley_de_recursos_heddricos3a_ecuarunari_advierde_con_movilizaciones)

<sup>19</sup> Pérez Guartambel, “Justicia ecuatoriana vergüenza causa”, *Ecuarunari*, 28.10.2014. <http://www.ecuarunari.org.ec/index.php/ecuachaski/206-justicia-ecuatorial-vergüenza-causa>.

<sup>20</sup> *Ecuador en Vivo*. 11.11.2014. <http://www.ecuadorenvivo.com/politica/24-politica/23147-organizaciones-sociales-llaman-a-la-unidad-y-movilizacion-del-pueblo-movilizacion-el-19-de-no-viembre-a-nivel-nacional.html#.VOZHXvmG9ps>

<sup>21</sup> Santos Villamar, président de la FENOCIN: *Notimundo*. [http://www.notimundo.com.ec/articulo/11791/la\\_relacion\\_entre\\_el\\_gobierno\\_y\\_los\\_indigenas%2C\\_ocho\\_anos\\_despues](http://www.notimundo.com.ec/articulo/11791/la_relacion_entre_el_gobierno_y_los_indigenas%2C_ocho_anos_despues)

<sup>22</sup> “Plan V, ¿Quién mató a José Tendetza?” 04.12.2014. <http://www.planv.com.ec/historias/sociedad/quien-mato-jose-tendetza>

**Pablo OrtizT.** *Docteur en Etudes Culturelles, MsC en Sciences Politiques et sociologue. Professeur de l'Université Polytechnique Salésienne UPS Campus Girón, programme de Gestion pour le Développement Local. Quito. Contacts : mushukster@gmail.com / portiz@ups.edu.ec*

*Source : IWGIA El Mundo Indígena 2015  
Traduction de l'espagnol par Anne Lise Naizot,  
membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine*